

Lundi 8 décembre 2025

Contournement autoroutier d'Arles

Prolongation de l'enquête publique jusqu'au 2 janvier 2026 et organisation de deux réunions d'information et d'échanges avec le public

L'enquête publique du projet de contournement autoroutier d'Arles prévue **du 17 novembre au 19 décembre 2025** sur le territoire des **communes d'Arles et Saint-Martin-de-Crau** est **prolongée jusqu'au 2 janvier 2026 inclus** par arrêté préfectoral du 5 décembre 2025. Cette enquête porte sur **l'utilité publique du projet, la mise en conformité des documents d'urbanisme d'Arles et Saint-Martin-de-Crau et le classement du contournement dans la catégorie des autoroutes.**

Cette enquête publique est conduite par **une commission d'enquête** désignée par le tribunal administratif de Marseille, indépendante du maître d'ouvrage (Etat - DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur). À la demande de la commission, **deux réunions d'information et d'échanges avec le public, présidées par le président de la commission**, sont organisées :

- **le lundi 15 décembre à 18h à St-Martin de Crau**, salle Mistral, située 310 rue des compagnons.
- **le mercredi 17 décembre à 18h en Arles à la CCI d'Arles, salle Van Gogh, située 22 avenue de la 1^{re} division France Libre.**

La prolongation de l'enquête jusqu'au 2 janvier 2026 s'accompagne de permanences supplémentaires pour recueillir les observations du public :

- En mairie d'Arles :
 - lundi 22 décembre 2025 de 9h à 12h ;
 - vendredi 2 janvier 2026 de 13h30 à 16h30 (clôture) ;
- En mairie de Saint-Martin de Crau :
 - mardi 23 décembre 2025 de 13h30 à 16h30 ;
 - vendredi 2 janvier 2026 de 9h à 12h.

Rappel : dispositif d'information du public :

Pour s'informer sur le projet de contournement autoroutier d'Arles, un **dossier d'enquête** complet comprenant notamment une notice explicative du projet, son étude d'impact et les avis obligatoires, est **mis à disposition du public durant toute la durée de l'enquête**, selon les modalités suivantes :



- Sur **support papier** (aux jours et heures habituels d'ouverture) :
 - Mairie d'Arles - Pôle des services publics - Direction du développement territorial - Service urbanisme - Pôle planification - 11 Rue Parmentier (13200 Arles) - 2^{ème} étage, bureau 225
 - Mairie de Saint-Martin-de-Crau - Direction générale des services techniques administratifs - Direction de l'urbanisme - 1^{er} étage - 37 avenue de plaisance (13310 Saint Martin de Crau)
- Sur le **site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône** : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Arles>
- Sur le **registre dématérialisé** mis à disposition du public par la DREAL, maître d'ouvrage du projet : <https://www.registre-numerique.fr/contournement-arles>
- Sur un **poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône**, direction de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement, bureau de l'utilité publique, de la concertation et de l'environnement, place Félix Baret (13006 Marseille) - bureau 429 – contact préalable au 04.84.35.43.86

Rappel : dispositif de participation du public :

Durant toute la durée de l'enquête, le **public est invité à donner son avis** et contribuer selon les modalités suivantes :

- **Registre d'enquête papier** mis à disposition dans les lieux suivants :
 - Mairie d'Arles - Pôle des services publics - 11 Rue Parmentier (13200 Arles) - 2^{ème} étage, bureau 225 ;
 - Mairie de Saint-Martin-de-Crau - Direction générale des services techniques administratifs - 1^{er} étage - 37 avenue de plaisance (13310 Saint Martin de Crau) ;
- **Registre dématérialisé sécurisé accessible** :
 - sur le site internet suivant <https://www.registre-numerique.fr/contournement-arles> ;
 - ou depuis le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône (<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Arles>) ;
- **Courriel**, du lundi 17 novembre 2025 à 9h00 au vendredi 2 janvier 2026 à 16h30, à l'adresse suivante : contournement-arles@mail.registre-numerique.fr ;
- **Courrier** adressé par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à la commission d'enquête, à la mairie d'Arles (siège de l'enquête) à l'adresse suivante : Mairie d'Arles - Pôle des services publics - 11 Rue Parmentier (13200 Arles) - 2^{ème} étage, bureau 225 ;
- **Permanences de la commission d'enquête** pour recueillir les observations et propositions écrites / orales :



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mairie d'Arles

- Les matins de 09h à 12h
 - Lundi 17 novembre
 - Lundi 24 novembre
 - Jeudi 4 décembre
 - Vendredi 12 décembre
 - lundi 22 décembre
- Les après-midis de 13h30 à 16h30
 - Vendredi 21 novembre
 - Jeudi 27 novembre
 - Mardi 2 décembre
 - Lundi 8 décembre
 - Mercredi 17 décembre
 - Vendredi 19 décembre
 - Vendredi 2 janvier

Mairie de Saint-Martin-de-Crau

- Les matins de 09h à 12h
 - Jeudi 20 novembre
 - Mercredi 3 décembre
 - Vendredi 19 décembre
 - Vendredi 2 janvier
- Les après-midis de 13h30 à 16h30
 - Mardi 25 novembre
 - Jeudi 11 décembre
 - Mardi 23 décembre

Rappels : le projet de contournement autoroutier d'Arles

Le projet de contournement autoroutier d'Arles a pour objectifs de :

- Contribuer à un réseau de transport national et européen fiable, de haute qualité de service et de sécurité, au bénéfice de la connectivité multimodale des pôles économiques régionaux.
- Améliorer les déplacements du quotidien et la sécurité des usagers locaux ;
- Améliorer la qualité de vie des riverains des routes nationales (RN) 113 et 572 des communes d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau ;
- Contribuer au dynamisme socio-économique du Pays d'Arles.

Le projet de contournement autoroutier d'Arles comprend 2 tronçons distincts, dans un périmètre compris entre les gares de péages existantes de l'A 54 :

- Réaménagement sur place de la RN 113 dans les emprises actuelles, sur 13 km ;
- Tracé neuf de 13 km entre la barrière de péage d'Eyminy et le secteur de Balarin.

Le projet comprend la construction d'ouvrages d'art et de différents aménagements structurants nécessaires au franchissement des voies existantes ou des cours d'eau. Le projet comprend également 8 échangeurs afin d'améliorer le niveau de service actuel et de desservir les principaux pôles du territoire.

Afin de répondre au besoin de sécurité et de bonne desserte du territoire, le programme des services du contournement autoroutier prévoit :

- Une aire de services à Saint-Martin-de-Crau, conçue comme un espace public de